

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2266

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 66

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« prévus »

le mot :

« fixés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.